

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ Séance du 1^{er} juin 2017 à 18h30

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 2 ^{ème} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 2 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint - pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Thibaut DERRIEN
Véronique MERMOUD
Christian BERGER
Catherine FABBRI
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Chargé de mission Plan Climat
Responsable Urbanisme
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable Politique de la ville
Directrice de cabinet
Responsable juridique/assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 mai 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 136 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (30 présents et 31 votants).

DECHETS

**Marché n°2016-36 relatif au système de contrôle d'accès en déchetteries
Avenant n°1**

Monsieur le Président rappelle le projet de mise en place d'un contrôle d'accès, dans le cadre du projet de réhabilitation des déchetteries. Il rappelle qu'une présentation de ce projet avait été effectuée lors du Bureau communautaire de la CALB en date du 3 mars 2016.

Par délibération du bureau communautaire en date du 7 juillet 2016, une convention de groupement de commande a été constituée entre la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, Chambéry Métropole et le SITO A pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle d'accès par identification des véhicules en déchetterie.

Le marché de fournitures n°2016-36 a été notifié le 22 décembre 2016 au groupement Ademi / STYX pour la mise en place de contrôle d'accès et logiciels associés pour sécuriser l'accès aux déchetteries.

Huit déchetteries avaient été identifiées : Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget-du Lac pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, Bissy, Saint-Alban-Leysses et la Ravoire pour le compte de Chambéry Métropole, Rumilly et Albens pour le compte du SITO A.

L'évolution des territoires au 1^{er} janvier 2017 a eu une incidence sur la gestion des déchetteries sur le territoire :

- La fusion de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget avec la communauté de Communes de Chautagne et la Communauté de Communes du Canton d'Albens entraînant la création de la communauté d'agglomération Grand Lac,
- La fusion de Chambéry Métropole et de la communauté de communes du Cœur des Bauges, entraînant la création de la communauté d'agglomération Chambéry Métropole Cœur des Bauges,
- La dissolution du SITO A, entraînant le transfert à Grand Lac de la déchetterie d'Albens (portant ainsi le nombre de déchetterie de Grand Lac à 4) et le transfert de la déchetterie de Rumilly à la communauté de communes du Canton de Rumilly (C3R)

Les quantités proratisées des prestations forfaitaires au BPU sont donc à revoir. Les modifications engendrées concernent les clefs de répartition sur certains prix du bordereau des prix unitaires et notamment pour les prix 02 et 06, avec une clef de répartition différentes des 8 sites initiaux.

Les nouvelles clefs de répartition sont donc les suivantes, au vu des évolutions précitées (fusions de communautés et dissolution du SITO A) :

- Grand Lac : 4 / 8
- Chambéry Métropole Cœur des Bauges : 3 / 8
- Communauté de communes du Canton de Rumilly : 1 / 8

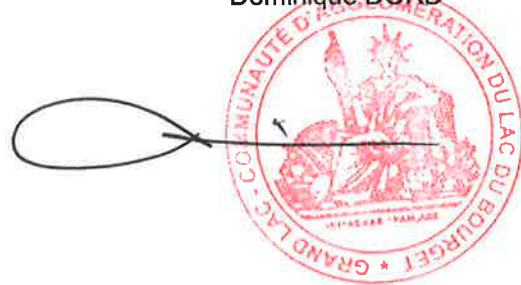
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE l'avenant 1 au marché n°2016-36 relatif au système de contrôle d'accès en déchetteries ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2016-36 avec le groupement attributaire.

Aix-les-Bains, le 1^{er} juin 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 28
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





**GRAND LAC - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU LAC DU BOURGET
CHAMBERY METROPOLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE
RUMILLY**

AVENANT N° 1

**A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché
et du titulaire**

COORDINATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDE EXERCANT LA MAITRISE D'OUVRAGE :
GRAND LAC - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

Représenté par *Mr le président*

Titulaire du marché : groupement d'entreprises : ADEMI (mandataire) / STYX

Représenté par Mr BOUARD Christophe

Zi la Bergerie – rue Ampère
49 280 LA SEGUINIÈRE

Conformément à l'article 4.6 de la convention de groupement de commandes signée le 27/07/2016, chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution technique, administrative et financière.

Ainsi, chaque maître d'ouvrage doit conclure un avenant avec le groupement attributaire.

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché :

Marché du 21 décembre 2016

- Notifié le : 22 décembre 2016

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

1 – 1 OBJET DE L'AVENANT

Le groupement de commandes initialement constitué des trois collectivités, GRAND LAC, CHAMBERY METROPOLE et le SITO A se trouve être modifié.

En effet, il a été mis fin à l'exercice des compétences du SITO A au 31 décembre 2016. La Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'est substituée au SITO A pour la partie de territoire la concernant, conformément à l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Initialement, le SITO A souhaitait équiper deux déchetteries dans le cadre de ce marché de fourniture, Albens et la déchetterie de RUMILLY.

Le site d'Albens rattaché jusqu'alors au SITO A se retrouve être rattaché à GRAND LAC.

Le site de RUMILLY est quant à lui depuis le 01/01/2017 rattaché à la CC du canton de RUMILLY, souhaitant également être rattaché au groupement de commande.

Les modifications engendrées concernent les clefs de répartition sur certains prix du bordereau des prix unitaires et notamment pour les prix 02 et 06, avec une clef de répartition différentes des 8 sites initiaux

Les nouvelles clefs de répartition sont comme suit :

Pour le prix 02 :

02	cout de maintenance annuelle multi-collectivité du logiciel et du matériel sur site (1)	1	annuelle multi collectivité	12 200,00 €	12 200,00 €	14 640,00 €	A partir de l'année 2.
02.1	cout maintenance annuel du logiciel (CHAMBERY METROPOLE) et du matériel sur site (1)	3/8	forfait annuel fractionné	12 200,00 €	4 575,00 €	5 490,00 €	
02.2	cout maintenance annuel du logiciel (CALB) et du matériel sur site (1)	1/2	forfait annuel fractionné	12 200,00 €	6 100,00 €	7 320,00 €	
02.3	cout maintenance annuel du logiciel (C3R) et du matériel sur site (1)	1/8	forfait annuel fractionné	12 200,00 €	1 525,00 €	1 830,00 €	
02.4	Coût maintenance supplémentaire par licence utilisateur supplémentaire	1	forfait annuel	144,00 €	144,00 €	172,80 €	Hébergement d'un poste supplémentaire.

Pour le prix 06 :

06	Hébergement annuel solution	1	unité	2 304,00 €	2 304,00 €	2 764,80 €	Pour 16 connexions simultanées.
06.1	Hébergement annuel solution (CHAMBERY METROPOLE)	3/8	unité fractionnée	2 304,00 €	864,00 €	1 036,80 €	
06.2	Hébergement annuel solution (CALB)	1/2	unité fractionnée	2 304,00 €	1 152,00 €	1 382,40 €	
06.3	Hébergement annuel solution (C3R)	1/8	unité fractionnée	2 304,00 €	288,00 €	345,60 €	

ARTICLE 2

Les entrepreneurs renoncent à toute réserve ou réclamation et tout recours ultérieurs concernant les clauses du présent contrat.

ARTICLE 3

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

A _____, le _____

Le titulaire mandataire,

A Aix les Bains,
Le _____

Le Président de Grand Lac,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2016-36 relatif au système de contrôle d'accès en déchetteries -
Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 08/06/2017

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 08/06/2017

Numéro de l'acte : d1906 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170601-d1906-DE

Date de décision : 01/06/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires